

# ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE

## UNE INFORMATION JURIDIQUE



Après un premier diagnostic social, la prise en compte de votre CCN ainsi que des accords d'entreprise, nous serons à même de répondre de façon pertinente à vos problématiques. En outre, grâce à nos propres ressources, nous pourrons nous appuyer sur tous les cas de jurisprudence relatifs à votre situation et formuler des réponses parfaitement adaptées à votre besoin.

## DISPONIBLE EN MOINS DE 24H

Notre réactivité est essentielle. Il vous est possible de nous joindre par téléphone (appel gratuit) pour une réponse immédiate à une simple interrogation, ou traiter une demande rapide. Vous pouvez, bien entendu poser vos questions de façon plus précise et détaillée par email ou via votre espace client. Ainsi, vous avez la garantie d'avoir une réponse rapide et fiable.



## TRAITEMENT PAR NOS JURISTES OU PAR NOS AVOCATS PARTENAIRES



Le Droit du Travail et les règles relatives aux IRP reposent sur des textes souvent complexes. Nos juristes, tous diplômés d'un MASTER II Droit du Travail et de la Protection Sociale vous aideront dans la recherche de l'information et vous donneront tous les renseignements nécessaires. Si votre demande relève d'un conseil personnalisé, nécessite une rédaction d'acte, ou s'apparente à un contentieux, nous pourrons, dans le cadre de notre convention, vous mettre en relation à un tarif préférentiel avec nos avocats partenaires dont la liste figure sur votre espace client.

## CONSULTABLES 24H/24 ET 7J/7

Ne soyez plus liés à une boîte email ! Dans votre espace client, vous aurez accès en permanence à l'historique, au suivi de vos questions et à l'ensemble des réponses formulées. Vous pourrez aussi consulter notre base de données, les actualités juridiques, les décisions de jurisprudence les plus marquantes, de nombreuses fiches pratiques, modèles et des études de cas provenant des questions les plus souvent posées et présentant un intérêt général (FAQ). Véritable base de connaissance pour les IRP et inclus dans notre prestation.



[WWW.CELIADE.COM](http://WWW.CELIADE.COM)



0 805 030 300  
(appel gratuit)

# ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE

## NOTRE EQUIPE

Tous nos juristes sont sélectionnés au regard de leurs diplômes universitaires, leur parcours professionnel et leurs connaissances du Droit du Travail. Provenant d'horizons complémentaires mais toujours en lien avec les complexités du monde du Travail, notre équipe juridique peut répondre aujourd'hui de manière efficace et pertinente à l'ensemble des questions posées par les élus quelque soit leur secteur d'activité. S'appuyant, en complément, sur un réseau d'avocats partenaires, nous prôtons le dialogue social dans l'entreprise, en permettant à chacun de comprendre la législation.



## NOS VALEURS



- L'accompagnement juridique est un rapport de confiance. Pour créer ce lien, nous mettons à votre disposition une équipe de juristes expérimentés, analysant de manière précise et méthodique vos interrogations, se tenant à jour en permanence pour apporter une réponse rapide et fiable.
- Pour être compris de chacun, nos juristes vous donnent une explication complète en langage clair et compréhensible, en bannissant les termes trop techniques ou spécifiques.
- Parce votre question mérite toujours d'être traitée en priorité, nous nous engageons à fournir *a minima* les premiers éléments dans la journée.
- Consultations forfaitaires, illimitées. Vous n'êtes pas limités en nombre de questions, votre convention vous ouvre notre entière disponibilité.
- Pas de reconduction tacite. Notre prestation est établie de date à date.
- Tarif adapté à la structure de votre entreprise.

## COMMENT POSER VOTRE QUESTION ?



3 options pour poser votre question:

1. Par téléphone au **0 805 030 300** (appel gratuit)
2. Par email : [contact@juri-ce.com](mailto:contact@juri-ce.com)
3. Sur votre "**espace élus**" sur notre site [www.juri-ce.com](http://www.juri-ce.com)



[WWW.CELIADE.COM](http://WWW.CELIADE.COM)



**0 805 030 300**  
(appel gratuit)